

Pendant que les directeurs essaient de nous berner, **le ministère met en œuvre la précarité**

Profitant de la suppression des CAP dès le 1^{er} janvier 2020, le Ministère a dévoilé le 15 novembre 2019, ses lignes directrices de gestion applicables à tous les agents dès 2020.

3 points particulièrement inquiétants (parmi d'autres) figurent dans celles-ci :



La création du siège éjectable

Entretien systématique pour tous les agents n'ayant pas changé de poste depuis 5 ans pour déterminer les causes de l'absence de mobilité et déterminer l'évolution de carrière de l'agent.

Nous rappelons que si le RIFSEEP est appliqué, la rémunération dépendra du poste occupé et que cette mobilité aura forcément des conséquences financières.

Toutes les affectations au choix du prince

Le critère principal d'affectation sera désormais l'adéquation entre le profil du candidat et les compétences attendues sur le poste AVANT les critères d'ordre familial ou social et bien sûr l'ancienneté de l'agent.

La CGT Finances Publiques a toujours été opposée aux postes au choix et revendique que toutes les affectations soient faites selon la règle de l'ancienneté.

Nos affectations à durée déterminée

Le ministre va établir dès 2020 une liste de postes avec des durées minimales et maximales d'affectation :

- ▶ Les postes peu attractifs se verront affectés d'une durée minimale (métier technique ou région où le turn-over est important) ;
- ▶ À l'inverse les postes attractifs, géographiquement ou fonctionnellement, seront dotés d'une durée maximale afin d'éviter les durées d'occupation excessives. De même les postes de management ou d'expertise de niveau A seront dotés d'une durée maximale de 5 ans, période après laquelle **l'agent devra quitter son poste.**

Plus rien ne s'opposera désormais au petit jeu des chaises musicales organisé par les directeurs locaux.

Ces mesures sont en totale contradiction avec une fonction publique de carrière dotée d'emplois statutaires pour rendre un service de qualité à la population sur tout le territoire.

AFFECTATIONS AU CHOIX À LA DGFIP



RÈGLES DE GESTION, CARRIÈRES, RÉMUNÉRATIONS, RETRAITE... **MÊME COMBAT!**

Toutes et tous en grève à partir du 5 Décembre